



SDAC

Section des administrations centrales

## Contractuels au ministère de la Culture : L'administration piétine le droit, encore et encore !

Jamais nous n'avons vu à ce point celles et ceux qui dirigent l'administration centrale s'asseoir sans aucune retenue sur les droits des agents et les accords signés entre les ministres et les organisations syndicales.

Tout y passe :

- de la **discrimination envers des agentes enceintes** à qui l'on ne renouvelle pas le contrat en tout début de congé maternité,
- au **non-respect des accords de 2015** pour les agents non titulaires dit « **dans le stock** », qui doivent obtenir un CDI après leurs 6 années de contrat,
- en passant par les **agents recrutés sur l'article 4.1** de la loi du 11 janvier 1984 (« Lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ») en CDD alors qu'ils devraient l'être en CDI.

Et tout cela dans quel objectif ? pour supprimer les postes exigés par le Gouvernement mais aussi, et de plus en plus, pour recruter par copinage. Vive les réseaux des « cadres à haut potentiel » !

Dans le nouveau monde qui se disait vouloir être exemplaire, ces pratiques sont pourtant de plus en plus utilisées, avec une arrogance totalement assumée, méprisant les agent.e.s concerné.e.s. et leurs missions.

C'est encore et toujours la même tactique : les responsables administratifs restent obtus et impassibles, ne répondent pas aux recours administratifs et laissent courir (pourrir !) les situations litigieuses en considérant que peu d'agents vont décider de s'engager dans des recours au Tribunal Administratif (TA) longs, coûteux et éprouvants moralement.

Les exemples se multiplient et même les jugements du TA semblent n'avoir aucune valeur pour eux !

Mais dans quel monde travaillons-nous ? Dans la République des copains ? Dans une République qui utilise les agents publics comme de vulgaires pions. Imaginez si le recours au contrat de projet devient réalité ! Du pain béni pour nos dirigeants...

**Ces discriminations et ces atteintes aux droits des personnels doivent cesser.  
Il est important que vous vous mobilisiez avec nous, contractuels, pour faire  
valoir vos droits !**

**Retrouvons-nous en salle RAMEAU le jeudi 9 mai à partir de 9h  
pour en discuter**